



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 63402

Texte de la question

M. François Goulard attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le réaménagement de 250 kilomètres de départementales à travers les Landes et le Gers, opération entraînant l'expropriation de nombreux propriétaires, afin d'acheminer les ailes et le fuselage d'un Airbus A 380. Il lui est demandé quel est l'intérêt d'une telle route dont le coût élevé (1 milliard de francs) n'est semble-t-il pas en rapport avec son utilité effective, l'avionneur envisageant de faire construire un avion-cargo suffisamment grand pour transporter les éléments du futur Airbus.

Texte de la réponse

Airbus a largement recours à l'avion pour effectuer le transport des éléments constitutifs de ses avions, depuis leurs sites de production jusqu'à leur lieu d'assemblage. Les appareils utilisés dans ce but sont dérivés des premiers Airbus gros porteurs. Cependant leur taille est insuffisante pour contenir les tronçons des futurs Airbus A 380. Le développement d'un appareil nouveau spécialement affecté à ce transport, bien qu'envisageable au plan technique, aurait présenté plusieurs inconvénients majeurs. En premier lieu, le calendrier d'une telle opération n'aurait pas été compatible avec les délais imposés par le programme A 380, qui requiert l'acheminement des premiers éléments à Toulouse avant la fin de l'année 2003. De plus, cette solution aurait entraîné des coûts de développements extrêmement élevés, que ne pouvaient justifier les seules nécessités de transport du programme A 380. La solution routière qui a été retenue évite ces écueils. C'est la seule compatible au plan des délais avec les contraintes de réalisation du programme A 380. De plus, elle dotera le grand Sud-Ouest d'une liaison à grand gabarit, dont l'intérêt pour la poursuite de son développement économique n'est plus à démontrer. Cette infrastructure contribuera ainsi à rapprocher du port de Bordeaux, ouvert sur l'Atlantique, les industries implantées dans le bassin toulousain dont les besoins en transport de charges lourdes ou volumineuses ne cessent de s'affirmer. Le tracé précis de l'itinéraire sera étudié en liaison étroite avec les collectivités locales de façon à minimiser les conséquences de cette nouvelle voie de communication aux plans environnemental et social.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63402

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3788

Réponse publiée le : 12 novembre 2001, page 6495